

Initiatives ministérielles

Voyons les choses connues elles sont. Loin de moi la pensée que nous puissions adopter le projet de loi sans débat. Cependant, sur la foi des discours que j'ai entendus hier à la Chambre et de ceux que j'ai lus dans le *hansard* de mardi, je dois conclure qu'il ne s'agit pas là d'un débat authentique. Les députés de l'opposition s'opposent à ce projet de loi pour le simple plaisir de s'y opposer. Je propose de faire franchir au projet de loi l'étape de la deuxième lecture, d'en saisir le comité et de mettre le mécanisme en marche, au lieu de laisser des députés qui ne connaissent rien au projet de loi venir à tour de rôle nous lire des discours que d'autres ont rédigés, comme c'est le cas actuellement.

Si l'opposition est intéressée, faisons en sorte que le débat prenne fin aujourd'hui, de façon à pouvoir saisir le comité de ce projet de loi le plus tôt possible, quitte à ce qu'il cite des témoins à comparaître, afin que nous puissions faire avancer le projet de loi. Les agriculteurs pourraient alors toucher leurs avances de fonds. Ils devront certes payer des intérêts sur ces avances, mais ils auront au moins plus de dollars à leur disposition, car nous haussons le plafond. Voilà ce que nous devrions faire, au lieu de voir l'opposition formuler ces objections ineptes simplement pour le plaisir de la chose.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, le ministre a déclaré tout à l'heure que les députés de l'opposition ne comprennent pas le projet de loi; il nous a l'accusés de ne rien comprendre à l'agriculture. C'est tout à fait faux.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas dit que l'opposition ne comprend rien à l'agriculture. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit que certains députés qui ont participé au débat hier ne comprenaient pas ce projet de loi. Il était évident qu'ils lisaient un texte préparé, mais personnellement, ils ne comprenaient pas ce projet de loi. Je veux que ce soit bien clair.

M. Vanclief: Monsieur le Président, je vais dire au ministre ce que je voulais lui dire. Je n'apprécie pas non plus qu'on nous accuse de vouloir retarder l'adoption du projet de loi. Je peux assurer le ministre que je suis à la Chambre pour faire des critiques constructives. Je comprends le projet de loi dont nous sommes saisis et je crois que j'ai le droit, dont j'entends me prévaloir, de faire ces critiques constructives. C'est dans cet esprit que nous débattons de ce projet de loi.

Nous savons le but qu'il vise. Nous savons quels seront les effets des amendements proposés par le gouvernement. En effet, le projet de loi rendra l'ancienne loi inutile pour bon nombre des producteurs qui en ont profité par le passé. Elle ne leur servira plus comme l'outil de gestion qu'elle était autrefois.

• (1150)

Nous savons que du point de vue du ministère, le but de ce projet de loi est de récupérer entre 25 et 27 millions de dollars au détriment des agriculteurs qui ont eu recours à ces programmes. Plus tard, j'expliquerai au ministre ce que rapporte l'investissement que constitue le paiement des intérêts sur les avances et je le mettrai au défi de trouver d'autres programmes où l'investissement rapporte davantage.

Depuis quelques mois que j'ai l'honneur de siéger à la Chambre, je n'en crois pas mes yeux de voir le massacre des programmes agricoles. Celui-ci n'est qu'un autre exemple. Les agriculteurs me demandent tous les jours et toutes les semaines ce qu'on viendra leur enlever la prochaine fois. On leur a dit qu'ils bénéficiaient d'une protection en vertu de l'article 11. Depuis une semaine ou deux, les producteurs de lait perdent énormément confiance. Il faut les rassurer, monsieur le Président. Les producteurs de porc aussi ont perdu confiance, et maintenant c'est au tour des céréaliculteurs, des maraîchers et des arboriculteurs fruitiers de dire: «Voilà encore un autre programme qu'on nous enlève. À quoi faut-il s'attendre?»

Les agriculteurs ont besoin de tous les moyens de gestion financière qu'ils peuvent obtenir. Ils sont bouleversés et déprimés quand on leur retire ces moyens.

Je voudrais simplement poser quelques questions et discuter de certaines des réponses concernant le projet de loi C-36.

D'abord, peut-on considérer que ce programme a été un bon investissement sur le plan fiscal? Je pense que oui. Le coût du programme a été minime comparative-ment aux avantages qu'il a donnés. L'Ontario Corn Producers Association nous a communiqué les chiffres. Le ministre dit que seulement 536 producteurs de maïs de l'Ontario ont recours à ce programme. Qu'y a-t-il de mal à ce que seulement 536 producteurs de maïs utilisent le programme? L'Ontario Corn Producers Association dit qu'il est probable que très peu de producteurs se prévaudront du programme à l'avenir si le ministre réussit à faire imposer des intérêts sur les avances.